Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 023-212308100-20261012-202643-DE

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson
23260 FLAYAT
05.55.67.81.04
mairie@flayat.fr

COMMUNE DE FLAYAT

EXTRAIT Du Registre des Délibérations Du Conseil Municipal
Séance du 12 octobre 2026 n° 2026-43

L'an deux mil vingt-six le douze octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Flayat se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 08 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11		
Présents : 10	Votants : 11	POUR : 11
Pouvoir : 1	Abstentions : 0	CONTRE :0
Excusés : 0 Absents : 0	Exprimés : 11	

Présents P. MOUNAUD - JL. VERGNE - N. VILLETELLE - L. GAYET - C. MUGNIER – L. GOUBELY – D. FAURE - C. CHAMBRAGNE - MC. BOURNICON - C. GALLAND
Pouvoirs : A. DUTHEIL à JL. VERGNE
Excusés :
Absents :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil **: J-L. VERGNE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions

Objet : Opération bâtiment de la MAM - Demande des subventions

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de construction du bâtiment pour la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Le coût du projet (études + travaux) s'élève à la somme de **308 859 € HT soit 370 630.8 € TTC**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** ce projet et son plan de financement prévisionnel
- **SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2026
- **APPROUVE** le projet de construction du bâtiment MAM pour un montant de **308 859 € HT soit 370 630.80 € TTC**
- **DEMANDE** à M le Préfet de la CREUSE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- **DEMANDE** à la Caisse d'Allocation Familiale CAF de la Creuse l'octroi d'une subvention.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 023-212308100-20261012-202643-DE

Département de la Creuse
Arrondissement d'Aubusson
23260 FLAYAT
05.55.67.81.04
mairie@flayat.fr

COMMUNE DE FLAYAT

Le financement est arrêté comme suit :

COUT OPERATION en € HT	**308 859.00 €**
ETAT : D.E.T.R. 2026 **(40%)**	123 543.60 €
CAF **(20.98%)**	64 800 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	**188 343.60 €**
A LA CHARGE DE LA COMMUNE (39.02%)	**120 515.40 €**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

- **APPROUVE** l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Patrick MOUNAUD

MAIRIE DE FLAYAT 23 (CREUSE)

Le secrétaire de séance
Jean-Luc VERGNE

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.